



Droit marocain achat d un bien

Par CHLOEB

Bonjour, mon père de nationalité française vit à Marrakech. Il est actuellement locataire de sa résidence principale et souhaite acheter cette maison (sans prêt) et mettre cette maison au nom de ses 3 filles (moi et mes 2 s?urs). Que risquons nous ? Pourrons nous revendre cette maison en cas de décès de notre père ? D'avance merci. Bien cordialement.